



Le 7 mai 2026

Objet : Rapport annuel sur le travail des enfants et le travail forcé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Introduction

Montour réaffirme son engagement à prévenir et à réduire, de manière proportionnée à la nature et à l'échelle de ses activités, le risque que le travail forcé ou le travail des enfants intervienne dans la production des biens qu'elle fabrique ou des intrants provenant de ses fournisseurs.

Le présent rapport est préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Il décrit, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les mécanismes, pratiques et contrôles que Montour a maintenus et appliqués afin de prévenir et de réduire ces risques au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

Le rapport est rédigé dans un souci de transparence factuelle : il présente les contrôles en place, leur application au cours de l'exercice visé, ainsi que les modalités de suivi retenues par l'organisation.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Montour

Fondée en 1954 au Québec, Montour est une entreprise familiale spécialisée dans la fabrication de mélanges d'épices, de marinades et d'assaisonnements destinés principalement à des entreprises de transformation alimentaire. L'organisation conçoit et fabrique des mélanges sur mesure, soutenue par des fonctions de production, de contrôle de la qualité et de développement de produits.

Sur le plan de l'approvisionnement, Montour s'appuie sur un réseau de fournisseurs couvrant différentes catégories d'intrants. Les fournisseurs directs sont en majorité situés en Amérique du Nord. Certaines matières premières, notamment les épices, peuvent être associées à un éventail de pays d'origine, qui varient selon la disponibilité et les cycles de récolte.

Montour maintient des informations de traçabilité par pays d'origine lorsque celles-ci sont disponibles et pertinentes, et conserve une documentation fournisseur proportionnée au type d'intrant et au niveau de complexité de la chaîne d'approvisionnement en amont.



Politiques et processus de diligence raisonnable

Montour maintient des politiques internes interdisant le recours au travail forcé et au travail des enfants, ainsi qu'un mécanisme de gestion des plaintes et des situations problématiques. Ces documents s'inscrivent dans le cadre de gouvernance de l'organisation et sont accessibles aux employés.

Au cours de l'exercice 2025, l'organisation a poursuivi la communication de ces mécanismes, notamment par des rappels lors de rencontres d'équipe et par affichage sur les babillards internes, afin de s'assurer que les employés connaissent les canaux de signalement disponibles et les attentes en matière de conduite.

Du côté de l'approvisionnement, Montour a maintenu l'application de mesures de diligence raisonnable auprès de ses fournisseurs directs. Dans le cadre de son processus annuel, des lettres de conformité et des questionnaires de surveillance ont été transmis aux fournisseurs afin d'obtenir des attestations quant à l'absence de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Le taux de réponse observé en 2025 est demeuré élevé (supérieur à 90 %). Les réponses reçues ainsi que, lorsque disponibles, les politiques pertinentes des fournisseurs sont conservées au dossier fournisseur.

Ces mesures reposent principalement sur des déclarations des fournisseurs et ne constituent pas, à ce jour, un processus de vérification indépendante systématique des conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Risques et gestion de la chaîne d'approvisionnement

L'approvisionnement de Montour comprend certains intrants, notamment des épices, dont les chaînes d'approvisionnement en amont peuvent être étendues et impliquer plusieurs intermédiaires. Ces intrants peuvent provenir de diverses régions, incluant notamment l'Inde, le Chili, l'Espagne et le Brésil. En raison de cette complexité, la visibilité de l'organisation diminue au-delà du premier niveau de fournisseurs, ce qui est reconnu comme un facteur de risque en matière de travail forcé et de travail des enfants.

À la connaissance de l'organisation, les fournisseurs directs sont majoritairement situés en Amérique du Nord et les relations d'affaires sont établies avec ces fournisseurs de premier niveau. Aucun changement significatif n'a été apporté à la base de fournisseurs au cours de l'exercice 2025.

Afin d'évaluer et de gérer ces risques, Montour maintient en place les mesures suivantes :

- **Attestations et questionnaires fournisseurs:** Une lettre de garantie ou attestation de conformité est obtenue auprès de l'ensemble des fournisseurs pour les intrants utilisés. Le taux de réponse est supérieur à 90 %. Ces documents sont conservés à des fins de suivi.



- **Collecte documentaire:** Lorsque disponibles, les politiques et documents pertinents des fournisseurs sont recueillis et conservés.
- **Certifications et audits tiers:** Les fournisseurs sont généralement tenus de détenir des certifications reconnues en matière de qualité et de salubrité alimentaire (p. ex. référentiels SQF, GFSI) ou, selon la nature des intrants (notamment certains matériaux d'emballage), des certifications de type ISO. Pour les nouveaux ingrédients, des certifications peuvent être exigées; à défaut, des audits externes peuvent être demandés.

Ces mécanismes sont principalement axés sur la qualité et la salubrité des produits. Bien qu'ils puissent fournir certains indicateurs indirects, ils ne constituent pas des vérifications spécifiques des conditions de travail ou du respect des droits de la personne dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Montour dispose également d'un mécanisme interne de signalement et de gestion des plaintes, communiqué aux employés notamment par affichage interne et rencontres d'équipe. Ce mécanisme permet de signaler de manière confidentielle toute situation préoccupante.

À ce jour, l'organisation ne dispose pas d'un programme formel de diligence raisonnable spécifiquement dédié à la prévention du travail forcé et du travail des enfants, ni d'un processus systématique de cartographie détaillée des fournisseurs au-delà du premier niveau.

Mesures de remédiation et de compensation de pertes de revenus

Sur la base de l'information dont elle dispose et des mécanismes de diligence raisonnable en place, Montour n'a identifié, au cours de l'exercice 2025, aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses opérations internes ni aucun cas porté à son attention relativement à ses fournisseurs directs. En conséquence, aucune mesure de remédiation ni mesure visant à compenser une perte de revenus n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice visé.

Advenant l'identification d'une situation préoccupante ou la réception d'un signalement crédible, Montour appliquerait une démarche structurée incluant l'analyse des faits, l'engagement auprès du fournisseur concerné afin d'obtenir des mesures correctives appropriées et, au besoin, la réévaluation de la relation d'affaires. Cette approche vise à tenir compte de la protection des personnes vulnérables et à limiter, dans la mesure du raisonnable, les effets négatifs involontaires sur les travailleurs et leurs familles.



Formation des employés

Montour adopte une approche de sensibilisation ciblée, proportionnée à la taille de l'organisation et aux responsabilités des fonctions concernées. En 2025, les considérations liées aux risques de travail forcé et de travail des enfants ont été intégrées aux activités de la fonction achats, notamment dans le cadre du suivi des fournisseurs et de l'administration des questionnaires et attestations.

Aucun programme de formation formel n'a été déployé à l'échelle de l'organisation au cours de l'exercice visé. À ce jour, la sensibilisation demeure principalement concentrée au sein des fonctions directement impliquées dans l'approvisionnement et la gestion des fournisseurs.

Évaluation de l'efficacité des mesures

L'organisation suit certains éléments opérationnels afin d'apprécier l'application de ses mesures et leur évolution dans le temps, notamment: la couverture des fournisseurs visés par les questionnaires et attestations, le taux de réponse, la présence de certifications ou d'audits tiers lorsque requis, ainsi que la revue périodique des informations de traçabilité disponibles pour les intrants présentant une chaîne d'approvisionnement en amont plus complexe.

Ces éléments fournissent des indications sur la mise en œuvre des contrôles en place et contribuent à orienter, au besoin, les ajustements apportés aux attentes envers les fournisseurs et aux mécanismes de suivi internes.

Approbation du rapport

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Montour Ltée.

Marc Montour, Président